



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 FEVRIER 2022

Compte-rendu

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 22 février à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 15 février 2022, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. COLLIN Yoann, Maire.

Étaient présents : M. COLLIN Yoann, Maire, Mme BOITOUT Marie, M. LEGOIS Yannick, Mme AUGUSTIN Natacha, Mme LEGOIS Maguy, M. CARPENTIER Stéphane, M. BELLET Dany, M. BERRUBE Fabrice, Mme BOULAIS Dominique, Mme Myriam MASSIEU, M. LECONTE Yannick, Mme BEAUDRY Virginie, Mme SAVOYE Emilie, M. LAUTAR Benoit, M. FLAMANT Laurent, formant la totalité des Conseillers en exercice.

Absents excusés (à partir de 19h20) : 1.

M. CARPENTIER Stéphane a donné son pouvoir à M. LAUTAR Benoit.

Membres en exercice : 15

Présents : 15 Votants : 15

Secrétaire de séance : Madame Maguy LEGOIS

A 18H37, Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 08 février 2022

Le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des voix.



Monsieur le Maire présente la situation financière de la commune avec Madame Caroline LEBON, comptable. Le bilan financier est positif, ce dont se félicite l'équipe municipale.

2022-007

Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire donne la parole à la conseillère municipale, Madame Emilie SAVOYE, pour présenter le Compte de Gestion 2021 fourni par la Trésorerie. Madame SAVOYE rappelle que ce Compte doit être similaire au Compte Administratif de la commune.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Caroline LEBON, comptable, qui confirme la parfaite équivalence entre les deux.

Le Conseil municipal, et à l'unanimité des voix « Pour »,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne la section budgétaire de fonctionnement ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le Compte de Gestion de la commune dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le Compte Administratif, Déclare que le Compte de Gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021, par Madame Edith LORIO, Receveur municipal, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-008

Approbation du Compte administratif 2021 et Affectation du Résultat

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à la conseillère municipale, Madame Emilie SAVOYE, pour présenter le Compte Administratif 2021. A l'aide du Powerpoint projeté sur le tableau de la salle du conseil, Madame SAVOYE explique Chapitre par Chapitre la situation financière de la commune de l'année 2021.

Ainsi, certains articles budgétaires, comme l'entretien du matériel et celui des bâtiments de la commune, sont déficitaires. Ceci s'explique par une forte maintenance des divers bâtiments communaux et un entretien augmenté du matériel en raison de la saison estivale 2021, particulièrement pluvieuse.

Monsieur le Maire intervient à ce moment pour rappeler que si ces dépenses ont été rendues nécessaires, l'essentiel est que les Chapitres (qui regroupent les Articles) soient excédentaires et que la commune veillerait à inscrire plus de crédits au budget primitif 2022 pour ces articles.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport du **Compte administratif 2021** de la commune, et attendu que Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil, délibère à l'unanimité « Pour » :

- APPROUVE le Compte administratif 2021 de la commune, et constatant que celui-ci fait apparaître :
- Un excédent global de fonctionnement de 270 687.19 €
- Un déficit global d'investissement de 50 962.84 €
- Un résultat de clôture de l'exercice 2021 de 219 724.35 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix « Pour »,

DECIDE d'affecter le **Résultat d'exploitation** comme suit :

- Virement de la section recette de fonctionnement à la section recette d'investissement de 82 70.31€
- Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) de 50 962.84 €
- Déficit d'investissement reporté (001) de 50 962.94 €
- Recette de fonctionnement reporté (002) de 219 724.35

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A 19h20, Monsieur Stéphane CARPENTIER part. Préalablement, il donne son pouvoir à Monsieur Benoit LAUTAR.

2022-009

Approbation du Budget primitif 2022

Monsieur le Maire salue le travail d'équipe des adjoints et de la Commission Budget sur la préparation du Budget primitif 2022.

Puis, il rappelle que les investissements n'ayant pas eu lieu l'an dernier vont nécessairement gonfler le Budget Investissement de plusieurs milliers d'euros cette année et que, comme en 2021, la municipalité a tenté d'être au plus près de la situation financière réelle de la commune.

Les dépenses d'investissement concerneront les travaux de réfection de la Résidence

des Prairies dont la rétrocession s'effectue actuellement sous les auspices de Maître ALLAIS, notaire à Offranville, et du cabinet de géomètres EUCLYD, et dont le montant est évalué à environ 50 000 €. Elles concerneront aussi la continuité de l'enfouissement des lignes électriques aériennes, dont les travaux sont grandement facilités par la participation du SDE76. Ils s'effectueront dans l'allée et l'impasse des Canadiens qui bénéficieront, en plus de l'enfouissement des lignes, du passage au led pour leur éclairage public. D'autres dépenses d'investissement seront affectées à l'entretien des trottoirs et à la sécurisation des piétons dans la commune. Ces travaux démarreront cette année avec l'Allée des Tisserands pour un montant d'environ 10 000 €. Le même montant sera attribué à l'achat d'un camion-benne destiné aux agents de la commune qui sera livré en juin prochain. De même, la chaudière de la mairie sera changée à l'été 2022. Madame la 3^{ème} Adjointe au Maire, Natacha AUGUSTIN, rappelle que la commune n'avait pas obtenu la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en 2021 pour ce projet, mais qu'elle l'a obtenue pour 2022 après en avoir renouvelé la demande. Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des affaires de l'école, Marie BOITOUT, indique, pour sa part, la nécessité pour l'école communale « Les P'tits Mots Passant » de se doter d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Il s'agit d'un plan de sécurité civile doté d'un signal sonore mis en place dans les écoles en cas d'alerte à une catastrophe (incendie, inondation, accident chimique ou attentat). Trois devis ont été étudiés, dont un qui a déjà retenu l'attention de la municipalité. La municipalité entend poursuivre son effort d'équipement de l'école en ordinateurs et tablettes, notamment par le biais du projet « Ecole numérique » qui participe à leur financement à hauteur de 50%. Ainsi, la commune achètera 6 tablettes et 6 ordinateurs. Elle réfléchit par ailleurs au projet d'achat d'un vidéoprojecteur.

Des dépenses d'investissement sont à prévoir aussi pour le stade de football. La Ligue a en effet demandé à la commune l'installation de lavabos pourvus de miroirs dans les vestiaires du stade. L'équipement des vestiaires ainsi que l'entretien du stade (à raison de quelques petits travaux) lui-même coûteraient environ 10 000 €.

Par ailleurs, des travaux devront être réalisés cette année dans la création d'un chemin entre la Résidence du Clos Saint-Martin Partie II et le presbytère. Des devis sont attendus, en particulier celui de l'entreprise travaillant déjà pour CDP Immobilier en charge du lotissement sis allée Saint-Martin.

Les recettes de fonctionnement ont été ajustées par rapport aux recettes accumulées l'année passée. La municipalité a cherché à se rapprocher le plus possible des dépenses de fonctionnement dans le but de pouvoir augmenter ses dépenses d'investissement. Elle a aussi ajusté les recettes et dépenses liées au périscolaire (centre aéré et cantine) : il a en effet été constaté un accroissement du nombre d'enfants bénéficiant de ces services. Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire, Marie BOITOUT, précise à cet égard que certains jours de la semaine, jusqu'à 100 repas sont servis à la cantine.

Monsieur le Maire annonce ensuite le rachat du crédit-bail du tracteur-tondeuse dont le solde à régler est de 214 €. L'appareil ayant été bien entretenu et étant toujours en bon état, il n'est donc pas nécessaire d'en changer. Autrement dit, aucun coût d'investissement, seul un coût d'entretien restera à charge. Un second crédit-bail concerne le véhicule Fiat Doblo utilisé par les agents techniques de la commune dont l'achat final, comme le rappelle le conseiller municipal, Monsieur Laurent FLAMENT, coûtera environ 400 €. Ce deuxième rachat s'effectuera en 2023.

S'agissant ensuite de la ligne budgétaire « Elèves », Monsieur le Maire précise qu'elle reste inchangée, soit 60 € par élève. En revanche, il a été décidé d'augmenter légèrement le budget « Déplacements » afin de permettre des sorties scolaires. Ces dernières n'ont pas été rendues possibles en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Ainsi, une sortie scolaire sera proposée en septembre prochain aux élèves des classes de CM1 et CM2 au Sénat, suite à l'intervention en ce sens de la sénatrice, Madame Agnès CANAYER. Pour les élèves des classes de moyenne section et grande

section de maternelle, de la classe préparatoire CP et de la classe CE1, une initiation à l'équitation est envisagée. Ce projet sera débattu le 15 mars prochain à l'occasion du Conseil d'école.

Après avoir exposé et discuté des orientations budgétaires pour l'année 2022, Monsieur le Maire soumet le vote du Budget Primitif 2022 à l'approbation du Conseil : pages 6 et 7 en annexe du présent compte-rendu.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur les propositions du budget primitif 2022, APPROUVE à l'unanimité des voix « Pour » le budget primitif 2022.

2022-010

Demandes de subventions Etat - Département – Fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent passer par une délibération prise en Conseil municipal.

Pour cette année, la commune demande au Département et à l'Etat une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la réfection de la Résidence des Prairies à hauteur de 10 000 € chacun, ce qui correspondrait à 25% du montant hors taxe des travaux.

Monsieur le Maire rappelle à cet égard que, compte tenu de la situation financière de l'Agglomération Dieppe-Maritime, aucune demande de fonds de concours ne sera formulée.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil cette demande de subvention et la possibilité pour lui d'effectuer toutes les démarches y afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération.

2022-011

Création Commission Appels d'offres

Monsieur le Maire rappelle que, depuis les dernières élections municipales (2020), aucun projet n'a dépassé 40 000 €. Il précise que pour les marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'acheteur public a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin. Jusqu'à ce jour, aucun appel d'offres n'avait eu besoin d'être lancé. Cependant, cette année, le projet de réfection de la Résidence des Prairies dépassera ce seuil, puisque le montant est estimé à environ 50 000 €. Il convient donc de créer une Commission « Appels d'Offres » devant être constituée de personnes volontaires. Les conseillers municipaux Madame Natacha AUGUSTIN, Messieurs Fabrice BERRUBE et Yannick LEGOIS proposent leur candidature comme membres titulaires, tandis que les conseillers municipaux Messieurs Yannick LECONTE, Laurent FLAMANT et Stéphane CARPENTIER proposent leur candidature comme membres suppléants. Monsieur le Maire est membre de droit.

La création de la Commission Appels d'Offres et sa composition telle que décrite ci-dessus est approuvée à l'unanimité des voix.

2022-012

Compte 6232

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les dépenses résultant de fêtes (locales ou nationales) ou de réceptions diverses s'imputent au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Ce type de dépenses étant suffisamment vaste pour donner lieu à des interprétations différentes, les collectivités qui ouvriront dans leur budget des crédits au compte 6232 doivent adopter une délibération de principe fixant les principales caractéristiques des dépenses pouvant être engagées et imputées sur ce compte.

Les dépenses correspondantes seront alors mandatées suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les achats (boissons, toasts,

petits fours, gâteaux, fleurs, bons cadeaux, fournitures diverses en lien avec les cérémonies...) concernant les manifestations suivantes seront éligibles à l'article 6232 :

- Cérémonie des vœux
- Galette des rois
- Repas des aînés
- Inaugurations de bâtiments
- Cérémonies d'inhumation
- Cérémonie du 8 mai
- Cérémonie du 14 juillet
- Cérémonie du 11 novembre
- Fête de la musique
- Goûter de Noël des aînés
- Arbre de Noël
- Cérémonie de remise de médaille
- Fête pour le passage du tour de France
- Manifestations sportives
- Cérémonie du passage de la classe de CM2 en classe de Sixième
- Carte de rentrée scolaire pour les collégiens et les lycéens
- Cérémonie de mariage
- Pot de départ
- Cérémonie du baptême civil
- Cérémonie commémorative des personnes centenaires
- Cérémonie de naissance
- Cérémonie liée à l'accueil de nouveaux habitants
- Accueil de personnalités
- Lot de concours
- Animations communales
- Animations culturelles (Journée du Patrimoine, vernissage, concert...)

Fait et délibéré en séance le 22 mardi 22 février 2022 et ont signé au registre tous les membres présents.

Annexe : pages 6 et 7 du BP (Budget Primitif) 2022, qui suivent le présent compte-rendu.

Pour extrait certifié conforme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix.



Prochain Conseil municipal : Mardi 26 avril 2022 à 18h30 à la mairie.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 20h20.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	915 604,35	695 880,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		219 724,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		915 604,35	915 604,35

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	271 870,31	322 833,15
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	50 962,84	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		322 833,15	322 833,15

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 238 437,50	1 238 437,50
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	345 250,00		356 240,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	296 715,00		308 400,00		
014	Atténuations de produits	40 150,00		40 260,00		
65	Autres charges de gestion courante	76 910,00		66 312,00		
Total des dépenses de gestion courante		759 025,00	0,00	771 212,00	0,00	0,00
66	Charges financières	18 150,00		3 550,00		
67	Charges exceptionnelles	3 520,00		100,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	2 500,00		58 672,04		
Total des dépenses réelles de fonct.		783 195,00	0,00	833 534,04	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (176 909,04		82 070,31		
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		176 909,04	0,00	82 070,31	0,00	0,00
TOTAL		960 104,04	0,00	915 604,35	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00		10 000,00		
70	Produits des services, domaine et vent	66 045,00		77 900,00		
73	Impôts et taxes	349 000,00		380 100,00		
74	Dotations, subventions et participations	327 740,00		213 500,00		
75	Autres produits de gestion courante	9 160,00		8 380,00		
Total des recettes de gestion courante		771 945,00	0,00	689 880,00	0,00	0,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	5 205,00		6 000,00		
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		777 150,00	0,00	695 880,00	0,00	0,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		777 150,00	0,00	695 880,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	219 724,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	219 724,35
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042